

**Mesure 1b** **Aménagement d'une vélostation à la Gare de Delémont**

**Priorité :**

No de mesure connexe :

Instance responsable :

**A**

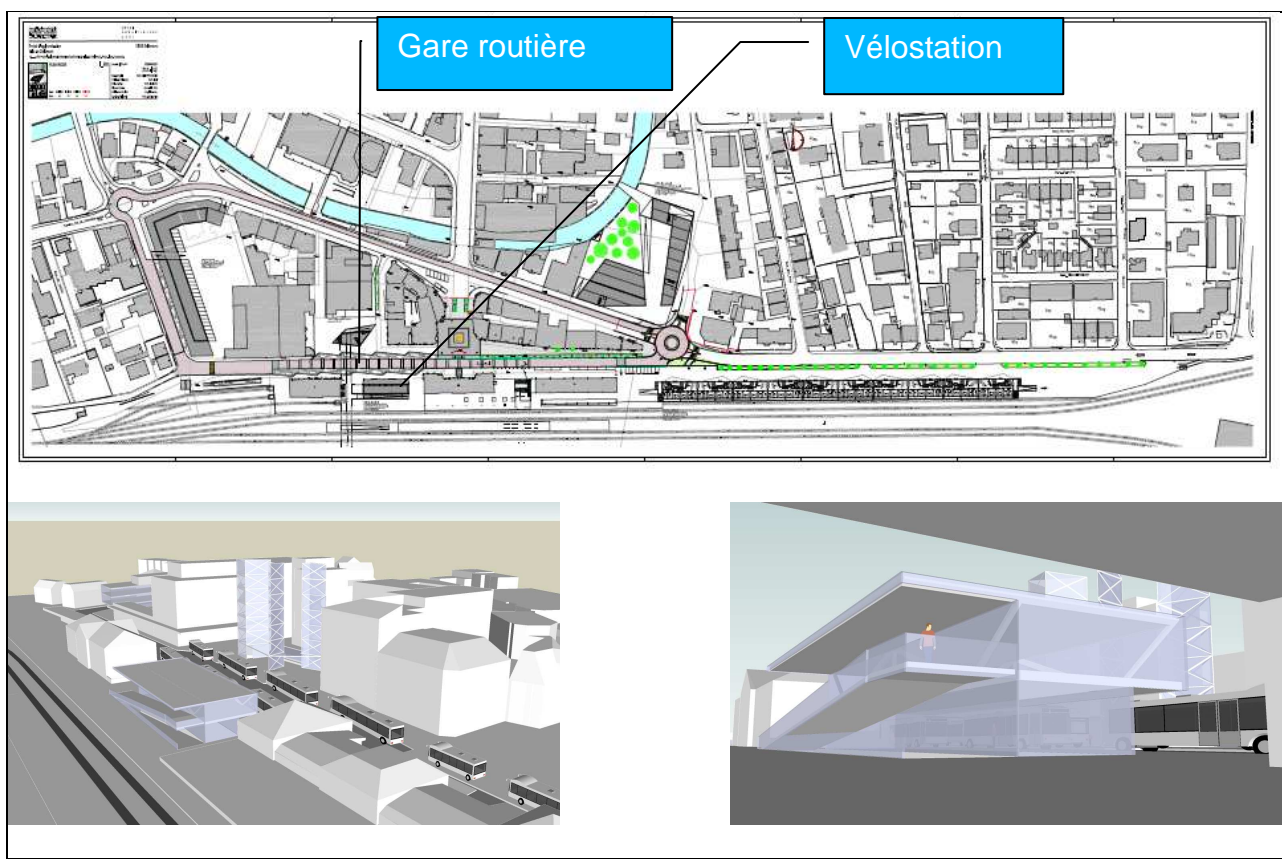
1a Réaménagement de la Gare routière de Delémont  
Commune de Delémont, Service UETP, Hubert Jaquier,  
urbaniste communal, chef de service

**Etapes de mise en œuvre :**

**Estimation des délais :**

<b>Décision(s) de financement :</b> Commune de Delémont, CFF notamment	Fin 2010
<b>Début des travaux :</b>	2011
<b>Mise en service :</b>	2012

**Illustration cartographique schématique de la mesure :**



## Justification de la mesure :

### Opportunité :

Les infrastructures actuelles destinées aux deux-roues sont très nettement insuffisantes, tant du point de vue quantitatif que qualitatif (sécurité, confort, etc.). Elles doivent être complétées par la mise en place d'une vélostation, soit une structure sécurisée avec services annexes tels que réparation, entretien, services à domicile à vélo, etc.

La réalisation d'une vélostation à la Gare de Delémont, côté Nord où se situe le pôle d'échange intermodal principal, doit s'inscrire dans le cadre d'une vision globale du pôle de développement de la Place de la Gare, selon les termes décrits dans la mesure 1a. Il est en effet indispensable de **ne pas séparer les mesures connexes qui sont étroitement liées puisque la vélostation comprendra des infrastructures nécessaires à la gare routière (couvert-voyageurs, salle d'attente, cafétéria éventuelle pour les chauffeurs de bus, etc.)**

La réalisation d'une mini-vélostation côté Sud des voies (petit espace fermé sans services annexes) est également projetée.

### Utilité :

Le projet de vélostation répond aux derniers standards établis en la matière, par exemple pour le projet de Berthoud. Le futur projet vise les objectifs suivants :

- > Promouvoir la mobilité douce en général
- > Mettre à disposition une structure sécurisée pour les vélos
- > Offrir des services annexes, en collaboration avec les services de l'aide sociale (Caritas, par exemple) tels que réparation, entretien, services à domicile, etc.

### Faisabilité :

L'étude de l'avant-projet a permis de vérifier la faisabilité technique et financière de la future vélostation et, surtout, de déterminer l'emplacement idéal dans le cadre de la conception directrice du pôle d'échange de la Gare CFF et de la Gare routière (mesure 1a). Un accord de principe a été obtenu de la part de tous les partenaires concernés qui étaient membres du Comité de pilotage, en particulier CFF immobilier, Canton, Pro vélo.

## Coûts selon avant-projet :

**Selon avant-projet (+/- 20 %) :** 0.3 mio (HT) – équipements techniques de la vélostation uniquement

Une estimation globale des coûts a été réalisée pour les deux mesures 1a/1b qui sont étroitement liées dans le but de réaliser un pôle d'échange de qualité. Le coût du bâtiment de la vélostation est compris dans la mesure 1a (6.4 mio HT).

Delémont, le 18 décembre 2009

H:\Agglomeration\Fiches\_delemont\AP\_1b.doc

Annexes : - planches A0 illustrant la mesure 1b, en lien avec la mesure connexe 1a  
- rapport technique du 15 janvier 2010